

Acteurs de l'ESS :

Quels statuts juridiques choisir pour agir pour l'intérêt général ? Focus sur les fondations et fonds de dotation

Conférence-débat du 16 décembre 2021



Le club ESSentiel

« Vos enjeux, nos solutions »



Partenariat



Cycle de
conférences
bimestrielles



Actualités
& publications



Création de
groupes de travail



mazars

CAISSE D'ÉPARGNE
HAUTS DE FRANCE

Le club ESSentiel

Les intervenants de la matinale

mazars



Léa DESSAIGNE

Déléguée au
développement régional
Fondation de France
Région Nord

Fondation
de
France

Région Nord



Hugues DENIELE

Président de la Fédération des
Acteurs de la Solidarité Hauts-
de-France

Trésorier de la CRESS



Hager KHEZAMI

Directrice de la CRESS



Pierrick TIRET

Directeur du Pôle Santé
Caisse d'Épargne Hauts-de-France

Administrateur de la CRESS



Cécile FONTAINE

Associée Mazars
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

mazars

Le Baromètre de l'ESS



Pierrick TIRET

Directeur du Pôle Santé
Caisse d'Épargne Hauts-de-France
Administrateur de la CRESS

Fondation d'entreprise Caisse Epargne Hauts de France



Statut juridique : Fondation sous égide de la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité

Rôle

La Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Hauts de France a pour axes prioritaires :

- La santé et le bien être
- L'emploi et l'insertion
- La culture et la formation

Chiffres clés 2020

Budget 850 K€

83 projets de proximité

1 appel à projets sur le thème de la santé. 65 associations ont présenté leur projet. 30 projets retenus pour un montant de don de 198 050 €

2021

Un appel à projet en association avec la Fondation Décathlon sur le sujet « Du sport au service de la santé des plus fragiles »

Dotation de 250K€.

02

Quels statuts juridiques choisir pour agir pour l'intérêt général ? Focus sur les fondations et fonds de dotation

Quelle est la différence entre une association et une fondation ?

Pour un projet d'intérêt général ET à but non lucratif, 2 options :

Regroupement
de personnes
autour d'un projet
commun



Association

Affectation
irrévocable de
biens, droits ou
ressources



Fondation

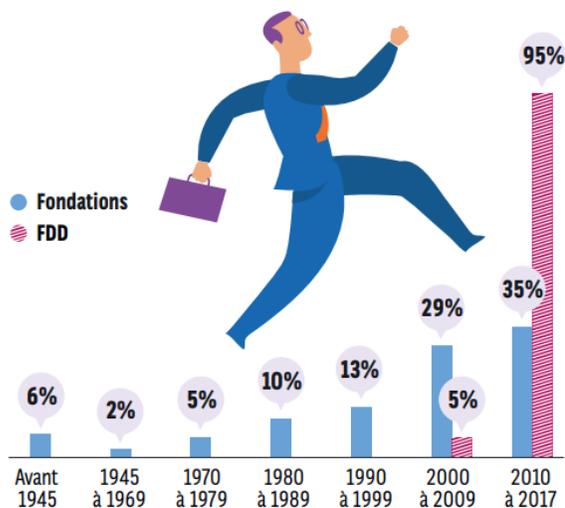


Fondation de France

Les fondations et fonds de dotation en France

UN SECTEUR VIVANT, DES ORGANISATIONS JEUNES

Répartition des fondations et des FDD selon leur date de création



UN POIDS ÉCONOMIQUE IMPORTANT ET EN FORTE CROISSANCE

+34 %

de dépenses annuelles en quatre ans



Plus d'un tiers des fondations actuellement en existence ont été créées depuis 2010, et près des deux tiers depuis 2000.

Les fonds de dotation, bien plus récents, ont tous été créés depuis 2009.

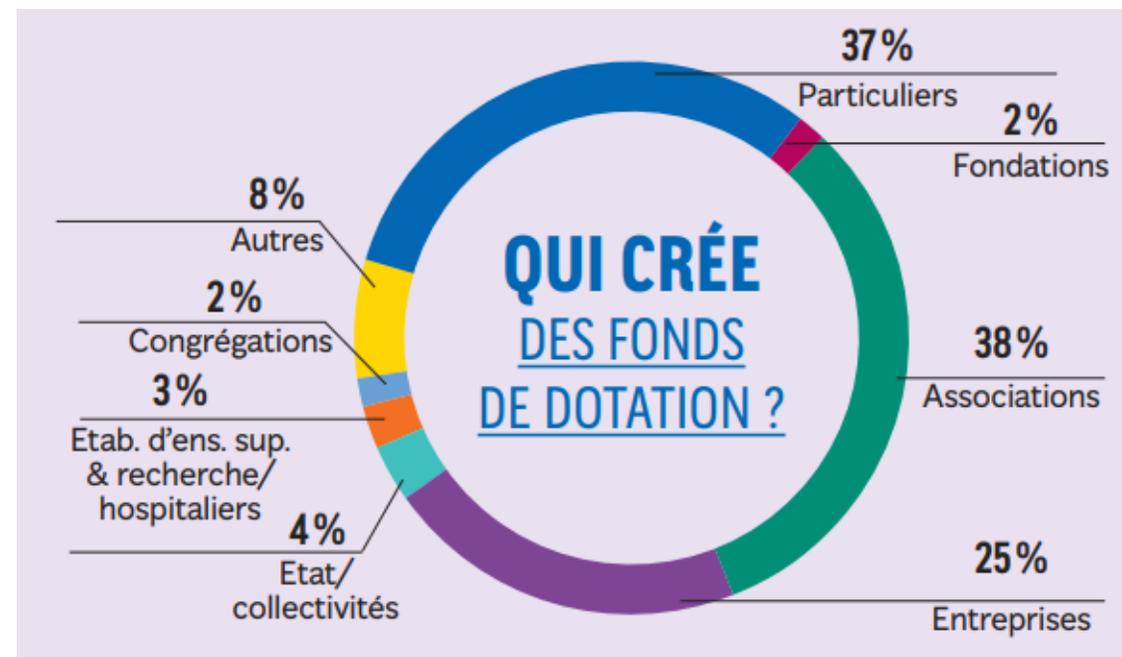
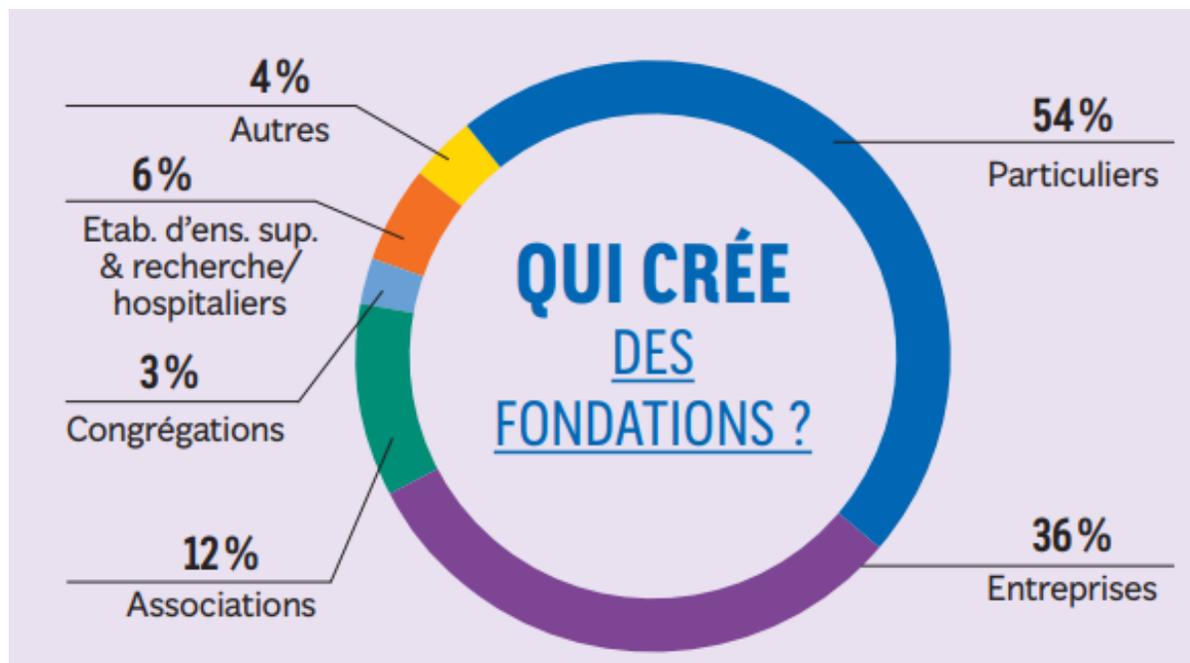
FRUP, Fondation de coopération scientifique, fondation universitaire, fondation hospitalière, fondation partenariale, fondation d'entreprise, fonds de dotation et fondation abritée :

Il existe en France 8 dispositifs, comment s'y retrouver ?

Comparatif des structures les plus courantes

		FRUP	FE	FDD	Fondation abritée
Durée		Illimitée	Limitée (au moins 5 ans)	Libre	Libre
Dotation initiale		Obligatoire	Facultative	Obligatoire	Selon la fondation abritante
engagement financier		Min. 1,5 M€	au moins 150 K€ de flux par quinquennat	Minimum 15 K€	<i>FDF : 200K€ sur 5 ans</i>
Procédure de constitution		Autorisation auprès du Ministère de l'Intérieur et des tutelles Décret Conseil d'Etat	Autorisation en préfecture Publication JO	Demande en préfecture Publication au JO	Délibération de la fondation abritante
Gouvernance		CA (9 à 15 membres) collèges obligatoires par tiers: fondateurs, membres de droit, personnalités qualifiées	CA - collèges obligatoires : entreprises fondatrices et représentants du personnel (2/3), P.Q. extérieures (1/3).	Libre au moins 3 membres	Libre selon les règles de l'abritante
Incitations fiscales	réduction IS 60%	oui	oui , entreprise	oui	oui
	réduction IR 66%	oui	oui , salariés	oui	oui
	réduction IFI 75%	oui	non	non	oui
	Legs exonérés	oui	non , pas de legs	oui	oui
	exonération impôts sur le patrimoine	oui	oui	si la dotation n'est pas comptable	oui
Personnalité morale		oui	oui	oui	non

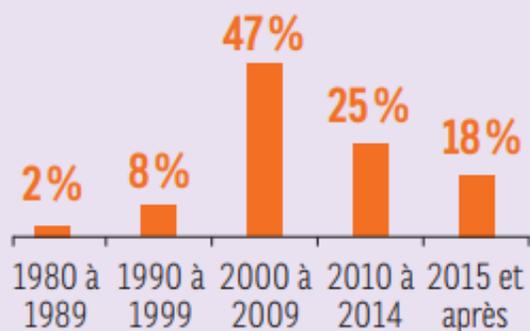
PROFIL DES FONDATEURS : LES FONDATIONS MAJORITAIREMENT CRÉÉES PAR DES PARTICULIERS, DE NOMBREUSES ASSOCIATIONS DANS LES FDD





Zoom sur les fondations d'entreprise

Périodes de création des fondations d'entreprise



Les 2/3 des fondations d'entreprise réalisent

+ de 200 000 € de dépenses par an,
et 1/4 d'entre elles,
+ d'1 million d'€ de dépenses par an.

21 %
des fondations d'entreprise

se définissent comme des fondations territoriales.

La culture arrive en tête de l'action des fondations d'entreprise.

Premiers domaines d'intervention :
[Arts & culture - **22 %**]
[Santé & recherche médicale - **17 %**]
[Education - **14 %**]
[Action sociale France - **13 %**]

Par ailleurs,
20 % des fondations abritées
et
25 % des FDD sont créés par des entreprises.

Je suis une entreprise ou une association, je veux créer quelque chose de simple ...

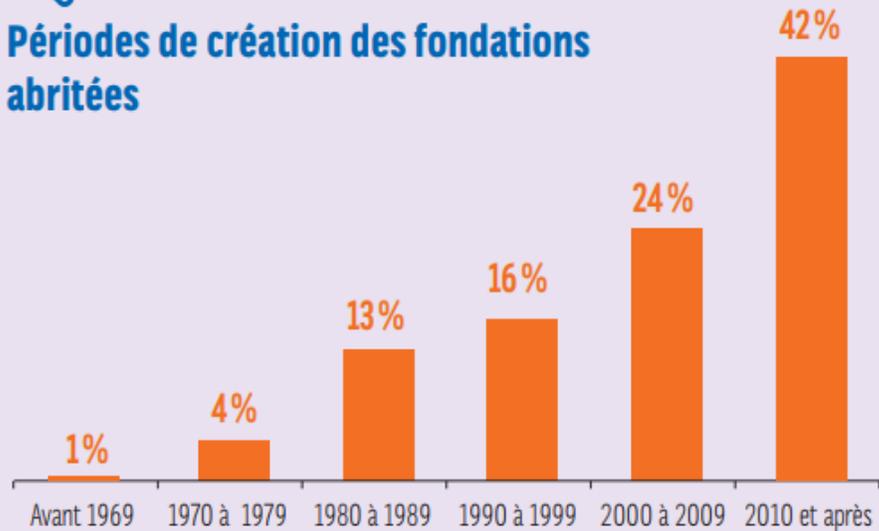
2 dispositifs « simples » à créer

		Fonds de dotation	Fondation abritée
<u>Création</u>	Formalisme	Simple	Simple
	Processus	A réaliser par le Créateur	Géré par l'abritante
<u>Mise en œuvre</u>	Mission	A définir seul	Libre – avec le soutien de l'abritante
	Gestion administrative	A réaliser par le Créateur	Géré par l'abritante
<u>Responsabilité</u>	Juridique	Pleine responsabilité	Protection maximale
	Fiscale	Responsabilité de la justification des projets choisis	Protection maximale
<u>Incitations fiscales</u>	IS / IR	Oui	Oui
	IFI	Non	Oui



Zoom sur les fondations abritées

Périodes de création des fondations abritées



- Les 1 360 fondations abritées représentent 55 % des fondations (hors FDD), vs. 52 % en 2013
- 68% des fondations abritées sont créées par des particuliers

- Particuliers
- Associations
- Entreprises
- Autres



Les 4 domaines prioritaires sont les mêmes que pour l'ensemble des fondations :

- Action sociale (32%)
- Culture (15%)
- Santé/recherche médicale (14%)
- Éducation (12%)

- Un tiers des fondations abritées réalisent plus de 100 000 € de dépenses par an
- Les trois quarts des fondations abritées distribuent des subventions ; un quart d'entre elles distribuent des bourses ou des prix
- La proportion des fondations abritées créées sur un modèle de flux (sans dotation) est passée de 37 à 50 % de 2013 à 2017



Zoom sur les fonds de dotation



- 🎯 Domaines d'intervention :
 - Arts et Culture : 27 %
 - Santé/recherche médicale : 17%
et Action sociale : 17 %
 - Education : 6 %
- 🎯 Environ 40 % des fonds de dotation sont estimés vides et/ou inactifs
- 🎯 Le total des actifs des fonds de dotation est estimé entre 1,3 et 1,6 milliard d'euros, soit environ 6 % des actifs de l'ensemble des fondations
- 🎯 Leurs dépenses annuelles sont estimées entre 220 et 270 millions d'euros, soit 2 % des dépenses des fondations
- 🎯 Leurs dépenses annuelles représentent entre 14 % et 21 % de leurs actifs
- 🎯 Les 5 plus gros fonds de dotation représentent la moitié du total des actifs des FDD et la moitié de leurs dépenses

Combien ça coûte ?

Les coûts à envisager

	Fonds de dotation	Fondation sous égide de la FDF
Frais de création	<ul style="list-style-type: none"> Frais d'avocats/rédaction des statuts : 5 000 à 10 000 € Publication au JO : 150 € 	Forfait 5 000 €
Suivi et gestion	<ul style="list-style-type: none"> Commissaires aux Comptes : entre 3 000 et 10 000 €/an Avocat, comptabilité, etc : honoraires à la carte Dépôt annuel des comptes au JO : 50 € 	2 500 € par an minimum ou 3% des dépenses externes, plafonnés
Accompagnement philanthropique	Facturation selon le prestataire	Inclus
Responsabilité / assurance	Selon le conseil	Inclus

Quels critères pour faire son choix ?

Les critères de décision

Le fonds de dotation

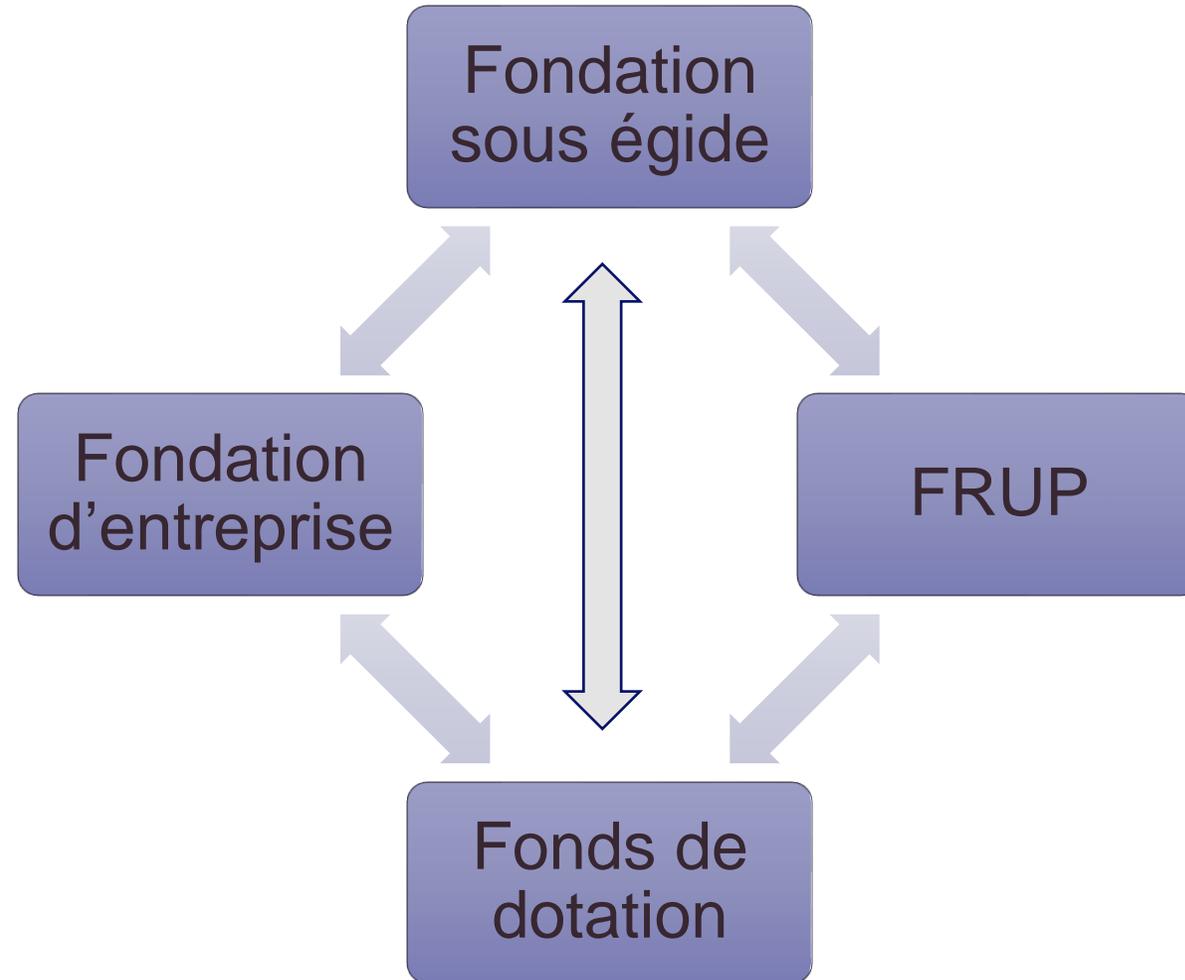
- Mécène qui dispose déjà d'un accompagnement professionnel :
 - Comptable
 - Avocat
 - Commissaire aux Comptes
 - Experts de la sélection de projets philanthropiques
- ou des fondateurs qui ont l'expérience de la gestion de fondation

La fondation abritée

- Idéal pour des particuliers désireux de se focaliser sur la mission avec des coûts limités
- Pour une organisation (entreprise ou association) souhaitant bénéficier d'un accompagnement et garantie d'image et sécurité juridique + financière

**Et après, si mon projet change au fil du temps,
est-ce qu'il y a des évolutions possibles, des passerelles ?**

Des modèles évolutifs qui se peuvent se compléter



Zoom sur les fondations territoriales et les collaborations locales

03

Questions / Réponses

Merci de votre attention !



Contacts



Hager Khezami
CRESS Hauts-de-France
+33 (0)7 67 30 38 52
hager.khezami@cresshdf.org



Pierrick Tiret
Caisse d'épargne Hauts de France

+33 (0)6 19 84 09 90
pierrick.tiret@hdf.caisse-epargne.fr



David Decroix
Associé, Mazars
+33 (0)3 20 67 53 42
+33 (0)6 25 05 60 73
david.decroix@mazars.fr



Cécile Fontaine
Associé, Mazars
+33 (0)3 28 38 16 76
+33 (0)6 62 21 84 08
cecile.fontaine@mazars.fr



Léa DESSAIGNE
Fondation de France
+33 (0)3 20 11 80 97
+33 (0)7 64 59 20 83
Lea.dessaigne@fdf.org



Hugues Denière
Fédération des Acteurs de la
Solidarité Hauts-de-France
+33 (0)6 85 54 16 26
Hugues.deniele@gmail.com

mazars : Nos experts de l'Economie Sociale et Solidaire à votre service

Un département dédié au secteur de l'ESS

Une coordination nationale pour mutualiser les expertises et les meilleures pratiques

Veille réglementaire

Références de premier plan

www.mazars.fr

www.mazars.com

MAZARS parmi les 4 premiers cabinets sur le secteur de l'ESS

Une forte implication dans les instances professionnelles



De nombreuses publications et conférences thématiques

Des experts dédiés à vos sujets de préoccupation

Expertise-comptable

Audit financier

RSE

Paie/social

Compliance Sapin 2, RGPD, etc.

Audit et contrôle interne

IT & Cyber-sécurité

Restructuration financière

Juridique & fiscal

Gestion de la Performance

Digitalisation

Experts santé

Actuariat



La réglementation comptable des associations, fondations et fonds de dotation
Edition 2019
Ouvrage commun OEC / CNCC
Contribution de Jérôme Eustache



Vademécum Associations
8^{ème} édition (Cyrille Brouard & Aurélie Joubin, 2019)



Les Fondations Actionnaires
1^{ère} étude européenne PROPHIL (2015)
En collaboration avec DELSOL, ESSEC
Participation des équipes Mazars France et International.



Plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif
Comparatif CRC 99-01 / ANC 2018-06
Mazars (Aurélie Joubin, 2019).



La gouvernance des associations et fondations – état des lieux et recommandations
Editions Eyrolles – 2009
En partenariat avec l'IFA, participation à la rédaction.



Le Mémento pratique Francis Lefebvre Audit et Commissariat aux comptes
Edition 2017-2018
Rédaction de la partie dédiée au secteur associatif.



Le Guide du Commissaire aux comptes dans les Associations, fondations et autres organismes sans but lucratif. Collection Guides Professionnels / Edition janvier 2016.

Contacts

- *Ce document est réservé à un usage exclusivement pédagogique et n'a aucune valeur contractuelle. Il ne constitue pas non plus une consultation juridique ou fiscale. Il constitue le support d'une présentation orale. Les informations qu'il contient sont indissociables des commentaires oraux qui les accompagnent. Il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu, et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers, en tout ou partie, sans l'autorisation préalable et écrite et conjointe de Mazars.*
- *Ce document a été rédigé sur la base de la documentation à notre disposition, et de l'environnement juridique en vigueur au jour de la rédaction. Les informations devront être vérifiées avant une mise en place pratique et peuvent évoluer dans le temps.*
- *Notre société ne peut être tenue pour responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.*